

ALLOCUTION A L'OCCASION DE L'INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES

DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

28 JUIN 2016

Monsieur le Préfet, Cher Daniel,

Monsieur le Président, Cher Alfred,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux et municipaux,

Mesdames et Messieurs,

« Voilà c'est fait » dirait un bon vaudois, ce que nous sommes à tout le moins en tant que serviteurs des Cancoires. Les Autorités cantonales, pensant faire œuvre de sagesse, ont décidé de nous faire attendre 121 jours pour être assermentés. Et pour ne pas brusquer celles et ceux fraîchement élus au Conseil communal, leur première année de service commence par deux mois de vacances ! Ces propos liminaires pour souligner que le niveau communal a beau être la base de la démocratie, c'est trop souvent dans les étages supérieurs que se décide ce qui doit faire notre bonheur ! Pour le fun, sachez que le niveau cantonal a décidé de raccourcir le délai d'attente, pour ce qui le concerne. Cherchez l'erreur !

Mesdames et Messieurs, nous sommes une Municipalité qui se réjouit de travailler avec vous. Le 28 février dernier, le Souverain ne s'y est pas trompé, en accordant 100 % de ses suffrages à chacune et chacun d'entre vous. Oui, l'arrivée de votre élection au système proportionnel a eu un dégât collatéral, que les initiants voulant politiser de manière partisane vos débats n'avaient pas imaginé. N'en déplaise aux personnes qui fustigent votre mode électif, vous représentez pleinement nos habitants, que ce soit en générations (votre plus jeune collègue a eu 18 ans à la veille des élections), en diversité professionnelle et de lieu de vie dans notre village.

Monsieur le Préfet, sachez qu'être assermenté par un ancien syndic est pour nous un réel plaisir. A Belmont, il se dégage depuis des lustres une ambiance particulière pour ne pas dire « sereine ». Tout sera entrepris pour maintenir cet état d'esprit entre nos deux pouvoirs locaux, fondé sur le partage et non la confrontation. Et si, comme dans tous les couples, nous devons une fois ou l'autre nous chamailler, ce serait toujours avec la ferme intention de nous réconcilier autour du verre de l'amitié.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ces quelques avant-propos me permettent d'entrer dans le vif des objets qui nous attendent durant les 5 ans à venir. Durant la législature qui s'achèvera après-demain au Refuge des Bas-Monts, la Municipalité n'aura pas été avare en projets soumis au Corps délibérant. Celui-ci a pleinement accordé sa confiance à l'Exécutif, aucun préavis n'ayant subi, ni refus, ni amendement.

Si Belmont est un village où il fait bon vivre, c'est aussi une communauté de personnes intégrée dans la 2^{ème} plus grande agglomération « mono cantonale » de notre Pays. Il en découle des besoins d'équipements et de structures qui dépassent largement ceux généralement dévolus à un village de 3'600 habitants. Vous en avez pour preuve l'utilisation intensive de nos structures en faveur des enfants, dont la première a été mise en place en 2003. Nos Moussaillons, dont les locaux ont été inaugurés en 2010, ont atteint le taux de saturation fin 2014. C'est avec un sens aigu de la responsabilité incombant aux autorités que le Conseil communal a accepté d'ouvrir un deuxième espace dévolu au préscolaire dans le quartier du Burenoz. Nous voilà donc parés pour faire face aux besoins actuels des familles pour leurs enfants entre 2 mois et l'arrivée en âge de scolarité.

La date précitée de 2003 correspond à l'ouverture de la première Unité d'accueil parascolaire. Les 24 places offertes ont été doublées au tournant de la première décennie, puis augmentée de 24 places en 2014, lors de l'ouverture de la 3^{ème} étape du Centre scolaire. Aujourd'hui, 24 nouvelles places seront mises à disposition pour la prochaine rentrée scolaire. Ce sont donc 96 places qui permettent aux parents une garde de leurs enfants de 4 à 10 ans, durant les périodes scolaires. Ajoutez une centaine de places occupées dans notre réfectoire, aussi ouvert à nos potaches en 7 et 8^{ème} HarmoS, et vous aurez une vision de ce que signifie les obligations incombant aux communes, pour lesquelles Belmont a répondu « présent », avant d'y être contraint par la future loi sur l'accueil parascolaire.

Tout ce qui précède a pu être mis en place sans hausse d'impôts, ceci grâce à l'évolution de notre population (200 en 5 ans), qui participe aussi à étoffer nos recettes fiscales. Mais, car il y a toujours un mais, le Grand Conseil s'apprête à voter une loi, dont les directives d'application pourraient faire du bien au porte-monnaie des familles, mais creuser un méchant trou dans le nôtre. Je ne vais pas peindre ici le diable sur la muraille, mais nos capacités en autofinancement de tout ce qui tourne autour du pré et du parascolaire et des locaux y afférents sont aujourd'hui épuisées.

Est-ce à dire qu'une hausse d'impôts se profile à l'horizon ? Aujourd'hui, il est trop tôt pour le dire. Votre Municipalité planche depuis quelques mois sur cette thématique et une première réponse, bien étayée, vous sera donnée d'ici début novembre, au travers du préavis sur l'arrêté d'imposition pour 2017, voire pour les années qui suivront. Vous serez donc, à nouveau diront les anciens, confrontés à prendre des décisions qui marqueront durablement notre Cité.

Avant de vous donner un avant-goût des dossiers que nous serons appelés à traiter ensemble, il est utile de rappeler quelques principes de gestion des affaires publiques :

- Il incombe à la Municipalité et au personnel communal de travailler avec une question permanente à l'esprit : mon travail se fait-il dans le respect de la mission et des moyens financiers que le souverain et le Conseil communal m'ont confiés ?
- La Commune n'est pas l'Etat providence. Elle ne peut pas donner plus qu'elle n'a ; elle doit faire avec l'argent qu'elle a et pas avec celui qu'elle espère. Avant de lui

proposer une nouvelle dépense, il est bon d'en analyser les effets sur les charges futures. C'est malheureusement ce raisonnement qui est généralement absent au niveau cantonal, lorsqu'il légifère. Les Communes ne sont véritablement considérées comme des partenaires que lorsqu'il s'agit de leur transférer des charges.

- Il ne suffit pas de prélever la dîme dans le porte-monnaie des contribuables, il faut lui offrir une contrepartie visible, pour le bénéfice du plus grand nombre. Ceci justifie parfois une participation financière à des équipements à vocation régionale ou des investissements dont on pourrait se passer à titre individuel, mais qui améliorent sensiblement la qualité de vie des habitants.

Voici donc un échantillonnage des investissements que la Municipalité a identifiés et qui seront soumis à votre approbation par voie de préavis, le moment venu :

Travaux routiers

- La traversée horizontale du village, qui est une route cantonale, et celle du Burenz/Chaffeises, route collectrice principale communale, vont subir une profonde réfection, non seulement en surface, mais aussi en sous-sol, qui comporte tous les services qui alimentent nos habitants et ceux qu'ils évacuent par les collecteurs. Ajoutez une couche de nouvelles prescriptions en matière de protection contre le bruit, celui que la Confédération a normé mais qu'elle peine à appliquer à ses propres infrastructures, et vous pouvez imaginer le futur coût de ces travaux qui avoisineront les dix millions. Quelques subventions sont annoncées par Berne et le Château cantonal, sous réserve de leurs possibilités financières. Je leur souhaite donc des résultats financiers à venir, « baignant » dans les chiffres noirs !
- J'écrivais en 2011 que ceux qui ont aimé les travaux dans les tunnels de Glion vont adorer ceux dans les tunnels de Belmont. Je citais naturellement les travaux autoroutiers, mais sans imaginer un seul instant que l'Office fédéral des routes allait construire une 3^{ème} voie dans chacun de « nos » tunnels, projet qu'il avait abandonné à plusieurs reprises, la dernière fois en ... 2014 ! Depuis, c'est devenu une priorité, mais dont la temporalité est remise en question, suite aux interventions de votre Municipalité et la forte mobilisation de nos habitants directement concernés. Je pourrai vous en dire plus d'ici la fin de cet été.
- Nous continuerons aussi à chercher des solutions novatrices pour la création de places de parcs publiques au cœur du village, après avoir dû renoncer à deux reprises à un projet ces dernières années, le voisinage voyant d'un mauvais œil l'arrivée de voitures autres que les leurs. C'est dommage, mais c'est le prix à payer pour que notre collectivité ne se constitue pas en clans. Notre village ayant vécu cette forme de dissension au milieu des années 50, c'est la menace d'une mise sous tutelle qui y avait mis un terme. Il vaut donc toujours mieux convaincre que contraindre.

Services Industriels et réseau collecteurs

- En collaboration avec Pully et Paudex, nous travaillons depuis 2010 sur la faisabilité d'une mini centrale hydro-électrique « au fil de l'eau » de la Paudèze. Si les signaux reçus de Berne ont tout de suite été au vert, ce qui est un bon signe pour une énergie renouvelable, la procédure avec le canton a été ardue, mais couronnée de succès. Reste que lors de la mise en consultation de l'avant-projet, les rétifs à cette installation au concept durable se sont manifestés parmi les défenseurs de l'environnement. Nous avons donc repris notre bâton de pèlerin pour aller prêcher la bonne parole.
- Si notre réseau électrique est en bonne santé, notre réseau d'eau potable continuera à bénéficier de notre plus grande vigilance. La Suisse est peut-être le château d'eau de l'Europe, mais ce n'est pas une raison suffisante pour la laisser fuir par les canalisations.
- Qui dit eau potable dit automatiquement eau usée. Nous sommes fiers du résultat de notre mise en séparatif de nos collecteurs. Le retard des années 80 est rattrapé, mais il faudra encore quelques années pour achever ces travaux herculéens, dont le financement est d'ores et déjà assuré. Reste qu'un collecteur doit finir dans une station d'épuration. De nouvelles prescriptions, en provenance de Berne et que le Canton de Vaud veut faire appliquer dans les meilleurs délais, va nous mettre, avec Pully et Paudex, devant un choix cornélien : faut-il investir des dizaines de millions à la STEP de Pully, ou rejoindre la future installation que Lausanne va (re) construire à Vidy ? Si vous posez la question aux habitants des appartements voisins de la station, inutile de vous donner leur réponse. Par contre, la même question posée à la Commune de Belmont donne un rendu plus nuancé, n'étant pas communes territoriales voisines, qui verraient des terrains changer d'affectation, pour le plus grand bonheur de futurs contribuables souhaitant vivre les pieds dans l'eau.

Bâtiments communaux

- Aujourd'hui, c'est mon 6^{ème} discours de législature, mais c'est la première fois que je ne vais pas parler d'investissements immobiliers. Il est vrai ne nous avons fait « très fort » ces cinq dernières années, avec l'extension du Collège, la rénovation du bâtiment et de son Auberge, la reconstruction « en douceur » de la Maison Pasche, sans compter quelques « joyusetés » avec la rénovation de nos trois fontaines historiques et la construction du Refuge de Malatête. Le temps est donc venu de « marquer le pas » pour les cinq années à venir.

Autres équipements publics

- Nous avons prévu pour les prochaines années de vous proposer d'offrir un terrain pour les sports de balle à notre jeunesse, à installer du côté de Chatruffe et du sentier de l'Épine, où nous sommes propriétaire du seul terrain plat dans le village. Les besoins des travaux autoroutiers, qui ne concernent pas que les tunnels, mais aussi et surtout le viaduc qui enjambe la Paudèze nécessitent une importante installation de chantier. Sa localisation étant fixée sur notre terrain, nous n'allons pas

nous y opposer, notre « pré-champ » étant éloigné des habitations, excepté celui de notre collaborateur occupant le logement de fonction de notre bâtiment de nos Services extérieurs.

- A défaut de pouvoir proposer à nos jeunes un vrai terrain de foot, nous réfléchirons ensemble sur l'installation d'un mini skatepark du côté du bâtiment administratif. Voilà bien un dossier qui devrait ravir les nombreux jeunes qui ont été assermentés aujourd'hui !
- Une participation à l'assainissement de l'Eglise de St. Nicolas à Chailly est aussi au programme. Notre communauté catholique étant rattachée par voie de convention à cette paroisse, nous viendrons prochainement devant vous pour solliciter le crédit nécessaire.

Dossiers divers

Il y a ce qui se voit, et ce qui permet de le réaliser. Vous l'aurez compris, je veux parler des bases réglementaires qui régissent notre fonctionnement et nos projets. Je ne souhaite pas développer ici la liste des différents règlements que vous serez appelés à voter, mais sachez qu'il y en a pour tous les goûts. J'en citerai néanmoins un qui défie toutes les bonnes volontés, celles qui existent à Belmont depuis 2003 pour réviser notre règlement sur la Police des constructions. Voilà ce que j'exprimais il y a cinq ans, jour pour jour :

- *La révision du Règlement de 1984 sur les constructions et du Plan général d'affectation est dans sa dernière ligne droite. Dès que les services cantonaux nous auront donné leur préavis favorable, une présentation et une enquête publique ouvriront le débat démocratique. Le dernier mot vous appartiendra. Notre objectif est de vous soumettre le plan et son règlement dans moins d'un an. Une fois toutes les procédures achevées, nous serons en conformité avec les exigences fixées en 2007 par le Plan Directeur cantonal et le Projet d'agglomération Lausanne-Morges qui en découle. Pour permettre aux nouveaux Conseillers d'avoir les mêmes renseignements que les anciens, sachez que le projet ne prévoit pas d'ouvrir des nouvelles zones à la construction, mais plutôt d'optimiser où c'est possible les habitations existantes.*
- *Au cours de la législature, nous ouvrirons ensemble un débat public pour proposer les grands axes de développement de notre village, que nous pourrions dénommer « Belmont 2020 ». En attendant, notre Plan directeur communal de 1999 continuera à fonctionner comme « fil conducteur », même si certains chapitres accusent le poids des ans.*

Aujourd'hui, donc en 2016, nous avons fait un grand pas en arrière, ou si vous préférez un grand pas en avant au bord du gouffre. En 2013, le Peuple suisse a voté un nouvel article de loi pour mettre fin au mitage du territoire. Son Ordonnance d'application est à mille lieux des promesses faites à l'époque par la représentante du Conseil fédéral et toutes les communes de Suisse, donc aussi Belmont, doivent remettre l'ouvrage sur le métier. La Commission de gestion pour 2015 a traité ce sujet dans son rapport, disponible sur notre site Internet. Je vous en recommande la lecture, qui est édifiante.

Nous allons donc, le plus sereinement possible, adapter notre projet aux nouvelles directives impératives, celles que le Conseil d'Etat a publiées le 18 janvier dernier, et qu'il adapte au fur et à mesure que tombent des jurisprudences du Tribunal fédéral. Votre future Commission consultative d'urbanisme sera notre premier partenaire, et vous serez les juges qui trancheront.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, le menu mais sans la carte des desserts que vous propose la Municipalité pour cette nouvelle législature. Nos finances sont sous contrôle, les perspectives en la matière sont à éclaircir aux vu des nouvelles obligations faites aux communes. Nous avons accepté d'être élu et nos électeurs attendent de nous que nous prenions des décisions responsables. Notre meilleure manière de les remercier est de faire notre travail avec rigueur, sans effets de manche, et dans la bonne humeur.

Merci, Monsieur le Préfet, de nous avoir assermentés. Nous nous en montrerons dignes, soyez-en assuré.

Merci Monsieur le Pasteur Lipp pour votre accueil dans le Temple de Belmont.

Merci, petites et grandes fourmis de notre administration communale. Grâce à vous, notre Fête est belle.

Merci à vous, appréciée Société de musique. Ce mois de juin se sera déroulé sous les meilleurs auspices de l'Avenir.

Je vous remercie de votre longue attention et vous souhaite une excellente soirée.

Longue vie à Belmont et à ses habitants

Gustave Muheim, syndic